DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2010

Délibération
n°2010.09. 90.B

Programme national très haut débit : demande de subventions

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 septembre 2010**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE

DELIBERATION
N° 2010.09. 90.B

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TECHN. DE L'INFOR. ET DE LA COMMUNICATION	Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

PROGRAMME NATIONAL TRES HAUT DEBIT : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Programme National Très Haut Débit, destiné à accélérer le déploiement des services Très Haut Débit en France, doit contribuer à l'atteinte de l'objectif de couverture de 100% des foyers d'ici à 2025 sera piloté par le Fonds National pour la Société Numérique (FSN), doté de 4,5 milliards d'euros.

Le Fonds National d'Aménagement Numérique des Territoires, institué par la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, sera alimenté par le FSN à hauteur de 2 milliards d'euros, destinés à accompagner le développement du Très Haut Débit en dehors des zones très denses : le GrandAngoulême est concerné puisqu'il s'est doté depuis 2008 d'une boucle locale fibre optique destinée aux professionnels et aux acteurs publics.

Dans le cadre de la délégation de service public confiée à la société Covage et opérée par Solstice Grand Angoulême, 3 500 prises FTTB à proximité d'immeubles collectifs ont été mises en place.

1 056 de ces prises seront transformées en FTTH (prises optiques à l'intérieur des logements) par la SA Le Foyer et ses prestataires dont Solstice Grand Angoulême et ses partenaires Europe, Région et GrandAngoulême.

Par délibération n°138 du 8 juillet 2010, le conseil communautaire a approuvé la participation du GrandAngoulême à l'appel à projets pilotes de la phase de lancement du programme national très haut débit pour la transformation des 2 500 prises FTTB restantes en prises FTTH.

Le projet angoumoisin sera porté en partenariat avec Solstice Grand Angoulême.

Le coût du projet est évalué à 1 000 000 €. Cet investissement pourrait être porté par la délégation de service public et bénéficier d'une subvention du FSN à hauteur de 100 000 € et d'une subvention du GrandAngoulême à hauteur de 400 000 €.

Vu l'avis favorable de la réunion toutes commissions confondues du 1er juillet 2010,

Vu la délibération n°138 du conseil communautaire du 8 juillet 2010,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès des différents partenaires.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **13 septembre 2010**	**Affiché le :** **13 septembre 2010**